



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-DOUZIEME
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 12 juin 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 12 juin 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-douzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité de renforcer la collaboration entre les Cabinets ministériels et les administrations publiques y rattachées

Le Président de la République attache une importance particulière à l'amélioration de l'efficacité et de la coordination des relations entre les Cabinets ministériels et les administrations publiques placées sous leur tutelle. Ce renforcement est essentiel pour permettre à l'Administration de continuer à jouer pleinement son rôle fondamental de socle de l'action de l'État, en garantissant la continuité du service public, la mémoire institutionnelle et l'exécution technique des politiques gouvernementales.

Les Cabinets Ministériels, pour leur part, ont pour mission d'impulser l'orientation politique, d'assurer la coordination stratégique et de traduire la vision du Gouvernement en actions concrètes.



Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable d'établir une collaboration étroite, structurée et continue avec les administrations des ministères.

Cependant, certains secteurs présentent encore une articulation insuffisante entre les orientations des Cabinets et les capacités techniques des Administrations. Cette situation peut entraîner des lenteurs dans l'exécution, une circulation limitée de l'information, des chevauchements de compétences et un affaiblissement de l'efficacité de l'action publique. Ces défis, bien que réels, appellent à une mobilisation collective.

Afin de remédier à ces difficultés, le Président de la République a chargé la Première Ministre et l'ensemble des membres du Gouvernement de mettre en place, dans chaque secteur, un mécanisme permanent et renforcé de collaboration entre les Cabinets ministériels et les administrations publiques.

À cet effet, il a évoqué une série des mesures qui devront être mises en œuvre.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, a également été instruit d'accélérer le processus de rajeunissement et de modernisation des administrations publiques.

Il devra veiller, notamment, à une intégration renforcée des produits de l'École nationale d'administration au sein des administrations centrales et des services publics, afin d'insuffler une dynamique nouvelle fondée sur la compétence, l'innovation, la performance et l'éthique du service public.

Il est également essentiel que le Gouvernement assure un meilleur encadrement des jeunes administrateurs publics afin de favoriser le transfert intergénérationnel des compétences et de consolider une Administration moderne, professionnelle et efficace.

2. De sa visite officielle effectuée en République Arabe d'Egypte

Le Président de la République a réaffirmé son attachement au renforcement des partenariats stratégiques de la République démocratique du Congo sur le continent africain.



C'est dans ce cadre qu'il a effectué, du 10 au 11 juin 2026, une visite officielle en République arabe d'Égypte, à l'invitation de son homologue, le Président Abdel Fattah Al-Sissi, en vue de consolider les liens historiques de coopération entre les deux pays.

Cette visite a permis la signature de plusieurs instruments de coopération dans les domaines des investissements, des consultations politiques et diplomatiques, du développement urbain et de la santé, traduisant la volonté commune des deux parties d'orienter davantage leur partenariat vers des résultats concrets au bénéfice de leurs populations respectives.

À l'issue de ses entretiens avec le Président Abdel Fattah Al-Sissi, plusieurs orientations ont été arrêtées.

Dans le domaine de la défense, il a été convenu de renforcer substantiellement la coopération militaire, notamment à travers la mise en place d'un programme de formation en Égypte des militaires Congolais.

À cet effet, le Président de la République a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense nationale et Anciens combattants, en coordination avec le Chef d'État-Major général des Forces armées de la République démocratique du Congo, de prendre les dispositions requises pour la mise en œuvre de ce programme et de lui soumettre un plan d'exécution détaillé.

S'agissant de la gouvernance des ressources en eau, le Président de la République a instruit la Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise, la Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, ainsi que le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, d'engager les consultations nécessaires en vue de préparer la candidature de notre pays à la présidence de l'Initiative du Bassin du Nil.

Par ailleurs, ayant été saisi de la question relative aux biens immobiliers de l'Ambassade de la République Arabe d'Égypte à Kinshasa, le Président de la République a instruit la Ministre d'État, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise, le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, ainsi que le Ministre d'État,



Ministre de l'Urbanisme et Habitat, d'examiner ce dossier avec diligence et de lui soumettre des propositions en vue de son règlement définitif.

Enfin, le Président de la République a rappelé que les accords conclus par la République démocratique du Congo ne doivent pas demeurer de simples instruments juridiques, mais constituer de véritables leviers de développement. Les difficultés observées dans la mise en œuvre de certains engagements issus du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) de 2024 confirment, à cet égard, la nécessité d'un suivi rigoureux.

Chaque membre du Gouvernement concerné est, dès lors, tenu de veiller à l'exécution effective des accords relevant de son secteur, conformément aux instructions déjà données à ce sujet lors de la 91^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 29 mai 2026.

3. De la participation active de la République Démocratique du Congo aux activités du Centre international des Civilisations Bantu

Le Président de la République a encouragé le Gouvernement de la République à accorder davantage une attention particulière à la promotion de l'identité culturelle nationale, du patrimoine civilisationnel et de la diplomatie intellectuelle de la République démocratique du Congo, en tant que piliers de la souveraineté nationale et de son rayonnement africain.

C'est dans cette perspective qu'il a attiré l'attention du Conseil sur l'urgence stratégique de relancer la participation active de notre pays au Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA), dans le cadre de la vision « CICIBA Horizon 2026-2027 ».

Par son histoire, sa diversité linguistique et sa position au cœur du continent, la République démocratique du Congo constitue l'un des principaux foyers des civilisations bantu.

Le Président de la République a souligné que la relance de notre participation au CICIBA contribuera à renforcer le rayonnement culturel et scientifique de notre pays, à promouvoir les langues nationales et les savoirs endogènes, à valoriser notre patrimoine, ainsi qu'à consolider notre diplomatie culturelle et l'intégration régionale.



Dans un contexte international marqué par les enjeux d'identité, de mémoire et de compétition culturelle, la République démocratique du Congo ne saurait demeurer en marge des mécanismes africains de production et de diffusion du savoir sur les civilisations africaines. Le CICIBA devrait, à cet égard, redevenir un instrument stratégique au service de la renaissance culturelle africaine et du rayonnement d'influence de notre pays.

À cet effet, le Président de la République a engagé, sous la coordination de la Première Ministre, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine à conduire, en collaboration avec la Ministre d'État, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise, le Ministre du Tourisme ainsi que le Ministre de l'Intégration Régionale, les actions visant notamment à :

- *Évaluer la participation de notre pays au CICIBA sur les plans administratif, juridique, financier et diplomatique ;*
- *Régulariser les engagements et contributions en souffrance ;*
- *Mettre en place une Commission interministérielle de relance du CICIBA ;*
- *Élaborer une stratégie nationale de valorisation des civilisations bantu ;*
- *Examiner la possibilité d'accueillir en République démocratique du Congo des activités du CICIBA.*

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, **la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, est revenue sur l'état d'avancement et la poursuite des travaux d'audit de l'état liquidatif de la paie des agents et fonctionnaires de l'État.**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures relatives à la prise en charge des agents et fonctionnaires de l'État certifiés, réguliers et non encore mécanisés, et compte tenu de la nécessité de procéder à un audit approfondi de l'état liquidatif de leur paie, elle a présidé, le vendredi 5 juin 2026 à la Primature, une réunion de coordination technique de la Commission ad hoc chargée dudit audit.



Cette réunion a rassemblé les membres de la coordination politique ainsi que l'Inspecteur général des finances – Chef de service ainsi que les experts désignés par le Vice-Premier Ministre, Ministre en charge de la Fonction Publique, alors retenu en mission.

Dans le prolongement des préoccupations exprimées par le Président de la République, notamment lors des 79^{ème} et 90^{ème} réunions du Conseil des Ministres, les travaux ont permis d'établir un état des lieux des principaux enseignements issus de la première phase de l'audit. Il en ressort l'existence de certaines insuffisances affectant la qualité, la cohérence et la fiabilité des données servant de base à la gestion des effectifs et à l'élaboration de la paie de l'État.

Les analyses effectuées ont mis en évidence des écarts entre les différentes bases de données administratives, ainsi que la persistance de situations nécessitant des vérifications complémentaires concernant certaines composantes de la dépense salariale.

Ces constats confirment la nécessité de poursuivre les investigations afin de disposer d'une cartographie exhaustive et fiable des effectifs de l'État, de sécuriser davantage la chaîne de rémunération et de renforcer la transparence ainsi que la soutenabilité de la masse salariale publique.

À cette occasion, la Première Ministre a rappelé aux membres de la Coordination politique l'importance de veiller, chacun en ce qui le concerne, à la disponibilité effective de leurs experts respectifs ainsi qu'à la mise à disposition diligente de l'ensemble des bases de données, fichiers administratifs et informations nécessaires à la poursuite des travaux. Elle a souligné que l'atteinte des objectifs assignés à cette deuxième phase dépendra de la capacité des administrations concernées à fournir, dans les délais impartis, des données complètes, fiables et exploitables permettant d'approfondir les vérifications engagées.

Ainsi, la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, de veiller au respect de la feuille de route validée afin d'assurer la bonne conduite desdits travaux.



II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *La visite du Président de la République en République Arabe d'Egypte où il a rencontré son homologue, Abdel SISI, dans la perspective de renforcer les liens de Coopération entre les deux Etats ;*
- *Le soulagement et satisfaction de l'opinion à la suite du départ effectif vers leurs pays d'origine de 14 migrants des pays tiers refoulés du sol américain. La population considère cela comme un acte de respect de l'engagement pris par le Gouvernement de la République et de respect de la souveraineté nationale.*

Sur le plan politique, le point a été fait sur les séances de travail organisées dans le cadre de la stabilité des Institutions provinciales avec :

- *Les membres de l'Assemblée Provinciale du Kongo Central sur le conflit autour de la composition du Bureau et sur l'interprétation de l'Arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle réhabilitant l'ancien Président du bureau de cette Assemblée ;*
- *Et très prochainement, les membres du bureau de l'Assemblée Provinciale de Haut-Lomami et du Maniema qui sont appelés en consultation.*

Au chapitre du banditisme et de la criminalité, il a évoqué la présentation devant la justice de plus de 13 prévenus interpellés dans le cambriolage de l'Eglise catholique Saint Théophile dans la commune de Kimbanseke, 07 ont été condamnés à vingt ans de servitude pénale. Et pour les 20 interpellés dans le cambriolage dans l'Eglise protestante dans le même coin, la justice organise leur comparution dans les tous prochains jours.

Il a terminé son rapport en faisant le point sur la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation opérationnelle et sécuritaire en revenant spécifiquement sur les détails concernant les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a indiqué que suite à la pression exercée par nos Forces Armées sur les terroristes ADF dans le territoire de Mambasa, ces derniers se sont dispersés en petits groupes vers les territoires de Watsa dans le Haut-Uélé et de Beni dans le Nord-Kivu où ils ont mené des attaques contre la population civile. La traque se poursuit.

Face à l'agression, en dépit de l'emploi des drones tactiques de l'Armée rwandaise et du renforcement des troupes de la coalition RDF/AFC/M23 en hommes et en matériels, les unités FARDC déjouent systématiquement et mettent en échec les actions de l'ennemi dans plusieurs localités tant au Nord qu'au Sud-Kivu.

Il a, enfin, rassuré de la détermination de nos Forces armées qui font preuve de bravoure et de professionnalisme sur tous les fronts pour protéger nos compatriotes et défendre la patrie contre l'ennemi.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 25 mai au 07 juin 2026.

Au cours de cette période, le mécanisme national de veille humanitaire a enregistré plusieurs alertes, notamment sur les déplacements de populations dans les provinces du Haut-Uélé, du Nord-Kivu et de Lomami, l'urgence humanitaire due au choc épidémiologique Ebola dans la province d'Ituri, les accidents majeurs dans le Kwilu et la Tshopo avec de cas de naufrage, ainsi que le retour des réfugiés du Burundi.



Par ailleurs, elle a informé le Conseil que le Gouvernement a apporté une assistance humanitaire aux populations déplacées du Nord-Kivu et du Sud-Kivu installées dans la province du Tanganyika. Cette intervention a bénéficié à 1.722 ménages vulnérables répartis sur plusieurs sites et a permis la distribution de 19.364 articles et vivres, comprenant notamment des denrées alimentaires, des bâches, des vêtements, des articles ménagers essentiels et produits d'hygiène.

Le Gouvernement s'emploie à la mise en œuvre urgente d'actions coordonnées et plus efficaces pour renforcer sa réponse humanitaire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola.

Au 10 juin 2026, un total de 41 nouveaux cas incluant 9 décès ont été notifiés. L'épidémie touche trois provinces depuis sa résurgence l'Ituri, le Nord Kivu et le Sud Kivu. Le cumul est de 676 cas confirmés dont 136 décès parmi les cas confirmés, soit une létalité de 20,1%.

Au cours de la même journée, deux patients ont été déclarés guéris, portant le cumul à 32 guéris tandis que 262 malades demeurent pris en charge dans les centres de traitement Ebola.

Par ailleurs, le taux global de suivi des contacts s'est amélioré dans les trois provinces affectées, passant de 61,1% à 71,8%. Cette évolution encourageante témoigne des efforts déployés sur terrain.

Toutefois, a – t – il précisé, des défis persistent et nécessitent le renforcement des activités de surveillance épidémiologique, en particulier l'identification exhaustive des contacts, leur suivi rigoureux et l'investigation rapide des alertes, afin d'interrompre efficacement les chaînes de transmission.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.5. Note d'information relevant du secteur des Sports et Loisirs

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a, au nom du Ministre des Sports et Loisirs en mission, a fait le point au Conseil de préparatifs de l'Equipe nationale « les Léopards A Messieurs » à la Coupe du Monde FIFA 2026.

Elle a signalé l'arrivée de nos fauves à Houston aux Etats-Unis d'Amérique, après les matches amicaux entre le Chili et le Danemark. Elle a également souligné l'importance de cette compétition pour le rayonnement de notre pays, 52 ans après, et l'enthousiasme croissant des supporters, qui se traduit par un fort soutien aux joueurs.

Dans ce contexte, les Congolais du monde entier ont été invités à apporter leur soutien indéfectible à notre équipe nationale. Elle a encouragé toute l'équipe à donner le meilleur d'elle-même et a exprimé sa confiance en leur succès lors de cet événement international.

En complément d'informations, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a, pour sa part, informé le Conseil qu'une consigne spéciale d'exploitation des réseaux de distribution de Kinshasa ainsi que des villes de différentes provinces alimentées par la SNEL SA, est mise en place afin de garantir la permanence de la fourniture de l'énergie électrique pendant le déroulement de la coupe du monde.

Elle permet aux exploitants commis à la garde d'avoir la même vision sur la configuration et sur la conduite du réseau, les sources d'alimentation, les voies de secours et les manœuvres à effectuer au réseau en cas de perturbations.

Après avoir passé en revue la série d'actions menées et à réaliser, d'une part ; et les contraintes à contourner, d'autre part, l'appui du Gouvernement qui demeure essentiel a été sollicité pour assurer la réussite des actions engagées et répondre durablement aux besoins énergétiques de la population et des opérateurs économiques.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant du secteur de l'Economie Nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a fait l'état des lieux de la modernisation des mécanismes de surveillance du marché intérieur - TALO.

Lancé en mars 2025, cette plateforme est actuellement déployée dans 17 villes et assure le suivi régulier de 61 produits représentatifs des principaux postes de consommation des ménages Congolais. Il est prévu de couvrir toutes les 35 villes avant son extension aux chefs-lieux des territoires.

Le dispositif repose sur un réseau de 20 enquêteurs par ville ainsi que sur une équipe d'environ 50 analystes mobilisés au sein du Secrétariat Général à l'Économie. Chaque mois, près de 50.000 observations de prix sont collectées, consolidées et analysées.

La digitalisation de ce dispositif permet désormais une remontée quasi instantanée de l'information économique et améliore significativement la capacité du Gouvernement à détecter, à documenter et à anticiper les tensions observées sur les marchés. De janvier à mai 2026, les données collectées par indiquent une stabilité globale des prix sur la majorité des marchés suivis.

Le programme poursuit son évolution à travers deux nouveaux modules : « *TALO E-Control* » destiné au suivi des stocks et des ventes des opérateurs économiques et « *TALO Prix FOB* » permettant le suivi de l'évolution des prix à l'importation en articulation avec les données de la Douane.

À terme, TALO a vocation à évoluer vers un système intégré de renseignement économique des marchés capable d'assurer le suivi des prix, des stocks, des flux commerciaux et des dynamiques d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Note d'information relevant des Affaires Etrangères

La Vice-Ministre des Affaires Etrangères a fait le point de l'évolution de la situation sécuritaire des ressortissants Congolais en République d'Afrique du Sud en mettant en exergue le risque de crise humanitaire et la nécessité d'une réponse gouvernementale coordonnée.



Considérant le rapport sur les développements récents de la situation fait par notre mission diplomatique à Prétoria, elle a proposé le déploiement en République d'Afrique du Sud, dans les meilleurs délais, d'une mission interinstitutionnelle, placée sous la coordination de son Ministère, en vue de permettre au Gouvernement de disposer d'une appréciation objective de la situation plus complète sur le terrain ainsi que d'une cartographie fiable des besoins réels de nos compatriotes.

Cette mission répondra ainsi à la nécessité d'anticiper des mécanismes gouvernementaux de protection renforcée et d'assistance humanitaire et, le cas échéant, le rapatriement volontaire de nos compatriotes les plus vulnérables.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Note d'information relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a, quant à lui, fait état du dossier relatif à l'application effective de la Loi n°16/012 du 15 juillet 2016 portant création, organisation et fonctionnement de la profession de notaire en République Démocratique du Congo.

Il a ainsi motivé la nécessité de se conformer à cette Loi qui a consacré une réforme majeure de notre système juridique en instituant un notariat moderne, libéral et réglementé, exercé sous l'autorité et le contrôle de l'Etat, conformément aux standards du droit de tradition romano-germanique et aux exigences de l'espace OHADA.

Cela passe par l'adoption, dans les meilleurs délais, des textes réglementaires nécessaires à l'opérationnalisation de la réforme, notamment ceux relatifs aux modalités de nomination et d'installation des notaires, au fonctionnement des offices notariaux, à l'organisation des organes professionnels ainsi qu'au régime des émoluments et à la formation professionnelle.

Cette démarche renforcera l'efficacité de la réforme et dotera le pays d'un outil essentiel de sécurisation des transactions et d'amélioration du climat des affaires.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.9. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a informé le Conseil de la signature de l'Accord International sur le Cacao (AIC-2026) dans les locaux de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) à Abidjan en Côte d'Ivoire, en date du 02 juin 2026.

Il a indiqué que la RDC est le 4^{ème} pays à avoir signé ce nouvel accord sur les 23 qui composent le groupe des exportateurs. Ce texte apporte des innovations telles que : *le revenu vital garanti pour les producteurs locaux, la durabilité et la traçabilité renforcées, la promotion de la transformation locale et une durée indéterminée de l'Accord consacrée pour garantir plus de stabilité structurelle à la filière face aux crises.*

Abordant les perspectives de dynamisation de la filière Cacao en République Démocratique du Congo, le Ministre du Commerce Extérieur a précisé que la trajectoire de croissance annuelle de plus de 20% entre 2021 et 2025 est soutenue par une combinaison de stricte maîtrise de la fraude aux frontières et de restructuration globale de la filière avec une exportation de 1 million de tonnes de cacao ciblées par an d'ici 10 ans.

Le développement de la filière et de la chaîne de valeur Cacao permettra non seulement de maximiser les recettes d'exportation de l'État, mais aussi de créer des emplois décents et durables pour les jeunes et les femmes dans nos milieux ruraux.

L'adhésion de notre pays à l'Accord International sur le Cacao et l'assimilation des facteurs de succès de la Côte d'Ivoire offrent à notre pays une opportunité historique de la révolution agricole et de diversification économique.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant du secteur des Droits Humains

Le Ministre des Droits Humains a, pour clôturer ce chapitre des Notes d'informations, sollicité du Conseil la prise d'acte de la présidence par la République Démocratique du Congo de l'alliance internationale sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits (PSVI) et de sa feuille de route nationale.



En effet, la RDC, forte de sa longue expérience dans la gestion de la problématique des violences sexuelles liées aux conflits, a été officiellement désignée pour assurer la présidence de cette initiative pour l'année 2026, à la suite du Royaume-Uni et de la Colombie, et après la présidence de l'Ukraine en 2025.

L'adhésion active de la RDC à l'Alliance PSVI revêt une importance stratégique. Elle permet : *(i) de renforcer la reconnaissance internationale des efforts nationaux de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, (ii) de faciliter le partage d'expertise, de ressources et de bonnes pratiques, et (iii) de consolider les mécanismes nation de prévention de prise en charge des survivantes/ survivants et de lutte contre l'impunité.*

Le contenu de la feuille de route nationale a été expliqué de fond en comble. Elle tient compte de la nécessité pour notre pays d'assurer une présidence efficace et cohérente avec les priorités nationales.

Le Ministre des Droits Humains a été respectivement complété par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux et la Ministre du Genre, famille et Enfant.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises respectivement lors de la 91^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 29 mai 2026 et de la cinquième réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du mercredi 03 juin 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE SEPT (07) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de l'Education Nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a soumis au Conseil, pour examen et approbation, la Politique Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education et la Formation (TICEF).



Elle constitue le cadre commun de référence pour l'intégration, la gouvernance, l'usage et la régulation des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble du secteur de l'éducation et de la formation. Elle couvre l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et universitaire, la recherche scientifique et innovation, la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'éducation non formelle et les dispositifs éducatifs relevant de l'action sociale et humanitaire.

Aussi, répond – t – elle à un constat central : *le secteur dispose déjà d'initiatives numériques nombreuses, mais ces initiatives doivent être coordonnées, interopérables, sécurisées, évaluées et reliées aux priorités de la future Stratégie sectorielle intérimaire de l'éducation et de la formation (SSIEF) 2026-2030.*

Cette Politique repose sur dix-neuf (19) principes opérationnels regroupés en six familles normatives : *gouvernance et cohérence sectorielles ; accès, inclusion et résilience ; données, interopérabilité et confiance numérique ; qualité, compétences et impact ; innovation, partenariats et financement durable ; protection, éthique, dignité et redevabilité.*

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. Dossier relevant du secteur de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif à l'urgence et la nécessité d'assainissement de la gestion des Établissements Conventionnés de la Formation Professionnelle et la fixation de leur nouveau statut.

Face au dysfonctionnement et abus préoccupants révélés, une réforme structurelle du régime des mandats de gestion est envisagée afin de clarifier le statut juridique des établissements, de maîtriser les effectifs, d'assainir la masse salariale, de restaurer l'autorité normative de l'État, de protéger les finances publiques et d'instaurer une gouvernance basée sur la performance.

Sollicitant l'autorisation d'engager cette réforme qui s'inscrit dans une logique de responsabilité, de bonne gouvernance et de sauvegarde des intérêts supérieurs de l'État, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a préconisé la création d'une Commission composée des Ministères de la Fonction Publique, du Budget et des Finances, sous la



supervision de la Primature pour définir le statut de ces agents aux fins de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale dans le cadre de l'audit du fichier de la paie.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.3. Dossier relevant du secteur de l'Industrie a.i.

Le Ministre de l'Industrie a.i. a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif aux options levées pour l'accélération du processus de l'opérationnalisation de la Zone Economique Spéciale de Musompo-Misampa.

En effet, ces options portent sur : (i) *la valorisation du terrain du site de Musompo, au titre d'apport de l'Etat dans le capital social de la Société de Projet (NewCo) ; (ii) l'accélération du délai de création de la Société de Projet, seule habilitée à revêtir le statut d'Aménageur dudit site et (iii) le rôle du Conseil Congolais de la Batterie (CCB) dans la l'opérationnalisation de cette ZES.*

En vue de permettre le démarrage de aménagement du site endéans 90 jours et l'installation progressive des premières entreprises de transformation en juin 2027, un chronogramme contraignant de 10 grandes activités a été convenu entre les parties.

Pour une mise en œuvre efficiente de ladite feuille de route, il sera mis en place un Comité de Suivi *ad hoc*, issu du Comité de Pilotage des ZES, impliquant la Présidence de la République et tous les Ministères concernés par le processus, ainsi que l'Agence des Zone Economique Spéciale (AZES), le Conseil Congolais de la Batterie (CCB) et ARISE IIP, sous la supervision de la Première Ministre et la coordination technique du Ministre de Industrie.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.4. Dossier relevant du secteur des Postes et Télécommunications

Le Ministre des Postes et Télécommunications a, de son côté, soumis au Conseil, pour examen et approbation, le Programme de formation en faveur des techniciens Congolais du secteur des Postes et Télécommunications.



Avec l'accompagnement des opérateurs et partenaires, le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers, fort de son expérience de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), a mis en place 11 étapes substantielles du parcours des expériences acquises. Ce programme de formation et de renforcement des capacités vise à :

- *Encadrer une main d'œuvre qualifiée pour la mise en œuvre de la connectivité du pays à l'horizon 2030 ;*
- *Renforcer la capacité de plus de 1.000 techniciens d'ici 2028 aux métiers de la Fibre Optique, des réseaux mobiles, de l'intelligence artificielle et de la Cybersécurité ;*
- *Créer des compétences en qualifiant la main d'œuvre locale du secteur de la Poste et des Télécommunications avant 2030.*

Le Ministre des Postes et Télécommunications a sollicité l'adhésion et l'accompagnement du Gouvernement pour la matérialisation de ce Projet, tenant compte des différents investissements futurs et majeurs dans les infrastructures de base à caractère critique au sein de son secteur à l'horizon 2030.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.5. Dossier relevant du secteur des Ressources Hydrauliques et Electricité

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a, pour sa part, soumis au Conseil, pour examen et approbation, la Politique Nationale de l'Energie (PNE) révisée.

Fruit d'un processus participatif ayant réuni les acteurs publics, privés et les partenaires techniques et financiers à Kisantu du 7 au 11 octobre 2025, cette nouvelle version répond à la nécessité d'instituer un cadre stratégique unifié pour la mise en œuvre cohérente des programmes d'électrification, de transition énergétique et de gouvernance du secteur.

Elle intègre : (i) *les réformes adoptées en 2025, notamment l'Ordonnance-Loi n°25/025 du 5 février 2025 sur l'électricité et le Décret du 1^{er} avril 2025 sur les hydrocarbures ;*



(ii) les engagements du Compact Énergétique National, cadre de convergence des politiques énergétiques et climatiques à l'horizon 2030.

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a sollicité le quitus du Gouvernement pour finaliser la feuille de route 2025 - 2030 ainsi que le plan d'action prioritaire pour sa mise en œuvre. Aussi, a – t – il invité les Ministères et organismes sectoriels concernés à aligner leurs politiques, stratégies et programmes sur les orientations de la Politique Nationale de l'Énergie.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.6. Dossier relevant du secteur de l'Entrepreneuriat

Le Ministre de l'Entrepreneuriat et Développement des Petites et Moyennes Entreprises a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le Rapport sur l'enquête nationale d'identification et de classification des classes moyennes, ainsi que du Référentiel National des Classes Moyennes.

En effet, les principales conclusions issues de cette enquête stratégique constituent un instrument de référence pour l'orientation des politiques publiques, la planification du développement, ainsi que l'amélioration du ciblage des interventions de l'État. Elles démontrent que notre pays ne peut pas appliquer une politique uniforme de promotion des classes moyennes. Chaque zone a un profil de vulnérabilité distinct qui appelle des réponses différenciées.

Le Référentiel produit fournit désormais les données pour une action publique ciblée par zone, par genre et par tranche d'âge et non plus à l'aveugle. D'où, une structuration différenciée des catégories socio-économiques nationales et une segmentation opérationnelle de l'action publique en deux grands blocs stratégiques.

Le modèle proposé repose sur un indice composite gradué sur une échelle de 0 à 100, intégrant notamment les dimensions relatives au capital humain, à la stabilité économique des ménages, au patrimoine ainsi qu'à l'inclusion sociale.

Cette nouvelle approche est appelée à orienter désormais la programmation budgétaire multisectorielle ainsi que les mécanismes de priorisation des



politiques publiques en faveur de la consolidation et de l'élargissement de la classe moyenne.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.7. Dossier relevant du secteur des Affaires Foncières

Le Ministre des Affaires Foncières a, pour terminer ce chapitre, soumis au Conseil, pour examen et approbation, le Projet du Plan Foncier National (PFN).

Il s'agit d'un instrument stratégique majeur qui décline les actions prioritaires de réforme du secteur de l'ensemble des acteurs publics, privés, et des partenaires au développement intervenant dans le secteur foncier ; et selon une programmation à court, moyen et long terme, en référence à la politique foncière nationale. Il constitue une boussole opérationnelle pour l'ensemble des structures du Ministère, y compris les circonscriptions foncières.

Fruit d'un processus participatif rigoureux qui s'aligne sur le Programme National Stratégique de Développement (PNSD), ce Plan Foncier National (PFN) met ainsi fin aux approches fragmentées et à l'improvisation, en instaurant une planification harmonieuse, rigoureuse, cohérente et orientée vers les résultats.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

Commencée à 15h39', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h30'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

